



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

MAIRIE de DARGNIES

80570
☎ 03 22 30 71 08
Fax 03 22 30 84 24

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 02 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 26 janvier 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. OZENNE Benoit – M. LOISEAU Dominique – Mme COURQUIN Christine – M. BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric – M. DUBUC Julien – Mme MAISON Emelyne – Mme MAISON Aurore – M. SEVELIN Emilien – Mme GIFFARD Pascaline – M. MASSON Cyril.

Absents excusés : Mme BIEGANSKI Virginie qui donne procuration de vote à Mme GIFFARD Pascaline – M. LEPAGE Philippe.

Arrivée de Madame DOUAY Sophie à 18 H 55 après le vote du procès-verbal de la séance précédente et des deux premiers points mis à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : M. BRAILLY Guy.

ORDRE DUJOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022
- Contrat SPA pour les prestations de service de fourrière animale
- Demandes d'aides financières pour séjours linguistiques
- Validation des devis pour les travaux Garderie
- Affaires et questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Cependant, Madame MAISON Emelyne, concernant le problème d'entretien qu'elle avait évoqué en questions diverses, tient à préciser qu'elle ne parlait que des sanitaires et déplore également que sa demande de réparation des robinets dans les toilettes des hommes n'ait pas été notée.

Contrat SPA pour les prestations de service de fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle que le centre canin-fourrière de la Maison de l'Aérodrome de Eu n'exerce plus la mission fourrière, pour les Communes de la Communauté de Communes des Villes sœurs, depuis le 1^{er} janvier 2023.

Il propose au Conseil municipal de contracter avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour les prestations de service de fourrière animale, sans ramassage, ni capture. Celle-ci s'engage à héberger au refuge d'Étalondes les animaux capturés, à en rechercher les propriétaires, à en assurer la surveillance sanitaire et à l'expiration du délai légal de 8 jours ouvrés à les faire adopter.

En contrepartie, la Commune lui versera une redevance calculée sur le nombre d'habitants fixée pour l'année 2023 à 1,33 € TTC par Habitant.

Ce contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera reconduit tacitement pour la même durée dans la limite de quatre années consécutives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le contrat de prestations de service de fourrière animale établi entre la Commune de Dargnies et la SPA d'Étalondes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Aides financières pour séjours linguistiques

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Collège la Rose des Vents de Friville-Escarbotin organise un séjour linguistique en Allemagne du 25 mars 2023 au 31 mars 2023 auquel une enfant de la Commune doit participer. La participation financière demandée à la famille est de 130 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une aide financière d'un montant de 20 euros.

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Collège Louis Juvet de Gamaches organise un séjour linguistique en Allemagne du 02 avril 2023 au 07 avril 2023, neuf enfants de la Commune y participent et le coût du séjour restant à la charge des familles s'élève à 300 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une aide financière d'un montant de 40 euros pour chacun des enfants participant au séjour.

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Collège Louis Juvet de Gamaches organise un séjour linguistique en Espagne du 02 avril 2023 au 08 avril 2023, cinq enfants de la Commune y participent et le coût du séjour restant à la charge des familles s'élève à 340 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une aide financière d'un montant de 40 euros pour chacun des enfants participant au séjour.

Validation des devis pour les travaux « Garderie »

Pour ce sujet mis à l'ordre du jour, avant tout débat, Monsieur MASSON Cyril, Conseiller municipal intéressé par l'affaire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en juillet 2021, en prévision de la rentrée scolaire de septembre et des effectifs annoncés à la cantine, une ouverture sur la Garderie a été faite, créant ainsi un seul espace ouvert de plus grande capacité. Afin de trouver de nouveaux locaux pour le service de garderie municipale, le Conseil municipal a adopté le projet de réhabilitation d'une ancienne classe de maternelle en garderie par délibération en date du 19 décembre 2022. La Commission Travaux s'est réunie le 04 janvier 2023 pour analyser les différents devis proposés.

Après vérification, analyse des propositions, le choix des entreprises a été retenu comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Gros Œuvre	LMP Bâtiment	21 313,00 €
Electricité	Clément ÉLEC	9 894,00 €
Sanitaire/Chauffage	Entreprise GIBBS	20 614,98 €
Menuiseries extérieures	Menuiserie DELAVIGNE	9 517,95 €
Plâtrerie et pose de porte intérieure	Entreprise Individuelle MASSON Cyril	11 948,46 €
Couverture	SASU TERNOIS Cédric	14 665,06 €
Plancher et isolation Grenier	LMP Bâtiment	6 381,60 €
Revêtement Sol	THEODORE	3 393,04 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- Accepte et valide les devis ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous documents afférents à ce dossier

Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée d'une réduction de la facture assainissement pour le Stade municipal accordée par le SIVOM suite à une fuite
- donne lecture d'un courrier conjoint des Communautés de Communes des Villes Sœurs et du Vimeu adressé à Messieurs les Préfets de la Somme et de la Seine-Maritime, relatif à la création de l'aire de grands passages pour les Citoyens Français itinérants, les informant qu'aucun consensus local n'a été trouvé
- rappelle au Conseil la date butoir du 24 février 2023 pour le recensement des éventuels besoins de la Commune dans le cadre d'un chantier de jeunes bénévoles mis en place par la Communauté de Communes des Villes Sœurs durant l'été prochain
- Informe le Conseil, qu'à l'occasion des travaux sur la RD2 et l'ouverture de la tranchée allant jusqu'au Cimetière, un fourreau sera mis en place pour l'enfouissement ultérieur du réseau électrique

- informe le Conseil qu'un stage de découverte, au sein du personnel technique communal, sera effectué par un jeune homme de la Commune du 6 au 17 février 2023

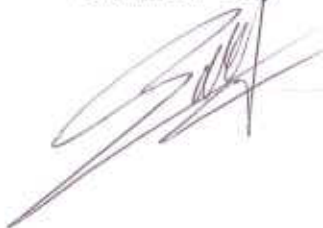
Madame COURQUIN Christine informe le Conseil de la signature des contrats pour la prochaine Fête Locale et du choix de l'animation pour le repas des Aînés 2023.

Madame HANOT Laëtitia pose le problème de la rue Jules Ferry empruntée, de façon récurrente, en sens interdit. Monsieur le Maire lui répond que l'installation de caméras supplémentaires est envisagée.

Monsieur SEVELIN Emilien évoque le problème des nuisances occasionnées par les étourneaux, Monsieur LOISEAU Dominique l'informe que la Société de Chasse s'est rapprochée de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme qui envisage la mise en place d'un système d'effarouchement
Monsieur SEVELIN Emilien signale la présence d'un véhicule stationné en permanence rue Pierre de Coubertin pour lequel rien n'est fait.

La séance est levée à 19 H 35

Le secrétaire de séance,
BRAILLY Guyl



Le Maire,
OZENNE Benoit

